



Aire naturelle de camping

Conditions générales de vente

Le camping dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi du client actuel ou potentiel. Les informations enregistrées sont réservées strictement à l'usage du camping. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service Accueil.

La location d'un emplacement ou d'un hébergement implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

Location d'emplacements :

Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour la période indiquée sur celui-ci, ne pourra en aucunes circonstances se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location sauf après avis favorable de la direction qui d'autre part, selon ses disponibilités, pourrait lui proposer un autre emplacement.

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping car.

Le prix emplacement :

Il s'agit d'un prix forfaitaire par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Il comprend une installation, 2 personnes et un véhicule, la taxe de séjour est incluse dans le forfait. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires et aux services de l'accueil.

Suppléments :

Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, tente ou barnum supplémentaire, etc) font l'objet d'un coût journalier mentionné au TARIF. Les raccordements électriques disponibles sur le camping font également l'objet d'un supplément journalier aussi mentionné au TARIF.

A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction ou son représentant se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

Vos visiteurs sont les bienvenus, nous leurs demandons de bien vouloir se présenter à l'accueil du camping avant d'y pénétrer et de se conformer aux articles du règlement intérieur les concernant.

Modalités de paiement : Les paiements en espèces et en chèque sont acceptés. En fin de séjour, les locataires sont invités à régler leur facture à l'accueil la veille de leur départ.

Règlement intérieur :

L'acceptation du présent contrat implique le respect du règlement intérieur du camping affiché tant sur le panneau d'accueil que dans le bloc sanitaire. En cas de non respect de celui-ci, la ou les personnes mises en causes pourront être expulsées sans aucun dédommagement ni remboursement des arrhes et frais de réservation.

Assurance :

Il appartient au campeur d'être assuré et d'être muni de son attestation d'assurance responsabilité civile familiale.

Prestations et services :

Hors saison, certaines prestations ou services peuvent être modifiés voir supprimées.

De plus, l'accès à certaines parties du camping peut dépendre de l'activité de l'exploitation agricole.

Juridiction :

Les tribunaux de Valence sont seuls compétents en cas de litige.